

*Assurance-chômage—Loi*

semaine. Dans la région métropolitaine de Toronto, cette mère de famille devrait probablement payer \$50 par semaine pour faire garder les enfants pendant la journée. Elle devrait aussi dépenser au moins \$10 par semaine en frais de transport et en dépenses diverses.

Le fait est que, même avant déduction des impôts et des avantages sociaux, cette mère de famille peut retirer au plus \$140 par semaine. Pourtant, monsieur l'Orateur, ces \$50 par semaine sont probablement versés à une personne qui n'est pas désireuse de donner des reçus aux fins de l'impôt. Vous savez aussi bien que moi que c'est illégal, mais c'est probablement ainsi que les choses se passent. Quoi qu'il en soit, cette mère de famille paierait des impôts sur ces \$200 hebdomadaires et son salaire net serait inférieur aux prestations d'assurance-chômage qu'elle pourrait recevoir.

Je ne prétends évidemment pas que la majorité des mères de famille qui travaillent ni même un grand nombre d'entre elles profite frauduleusement du système. Je dis exactement le contraire étant donné que ce problème ne touche que 1.½ p. 100 de la main-d'œuvre active. Ce que je veux dire, c'est que le régime actuel est conçu de telle manière que certains Canadiens trouvent avantageux de frauder le système.

S'il y a une chose que les gouvernements et les compagnies d'assurance ont appris à leurs dépens au cours des années, c'est que lorsqu'ils offrent ces possibilités aux gens, il s'en trouve toujours certains pour les prendre au mot. Ces gens se disent: «Je suis assuré, j'ai payé pour cela, la compagnie d'assurance ou le gouvernement a de l'argent en masse et j'y ai droit». Les actuaire appellent ce phénomène «antisélection» ou «risque moral». Le public considère cela comme de la tricherie. Il me semble que par définition, il ne peut exister une somme fixe qui réponde aux besoins d'un chef de famille et qui ne soit pas exagérée pour certains salariés qui gagnent un revenu d'appoint, ce qui provoque des abus généralisés. De même, il n'y a pas de chiffre qui convienne à ceux qui n'ont pas de personne à charge et qui n'entraîne pas de privations aux familles qui n'ont qu'un seul revenu.

Ce que le gouvernement propose de faire, c'est de ramener de 67 à 60 p. 100, pour tous les salariés, la part du revenu qui est assurée. Il me semble que cette décision occasionnera de graves privations à beaucoup de travailleurs en chômage qui doivent faire vivre une famille. Les \$13 en moins par semaine s'accumulent de semaine en semaine et peuvent briser des familles.

Cependant, il est tout aussi évident que ces \$13 de moins par semaine ne feront pas perdre au régime tout l'attrait financier qu'il exerce sur d'autres catégories de travailleurs. Il sera encore possible pour certaines catégories de travailleurs qui gagnent un revenu d'appoint de profiter du régime en se mettant en chômage. Certains choisiront le chômage. Le gouvernement économisera de l'argent grâce à cette réduction, mais il ne réduira pas sensiblement les abus.

[M. McCrossan.]

Le principe fondamental qu'il faut respecter dans l'élaboration de programmes de remplacement du revenu, c'est de veiller à ce que les prestations versées soient alignées sur le revenu net de l'assuré. Il me semble qu'il n'est pas du tout difficile de concevoir un barème variable selon la situation familiale, pour que les prestations correspondent aux besoins.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé et le bien-être—Les progrès réalisés dans le domaine de la médecine du comportement; l'honorable député de Algoma (M. Foster)—L'expansion économique régionale—Le développement du Nord de l'Ontario; l'honorable député de Ottawa-Ouest (M. Francis)—La Fonction publique—Le coût de la brochure distribuée aux employés.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés, les avis de motion.

L'article n° 8 est inscrit au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker). Est-il reporté du consentement unanime?

**Des voix:** Reporté.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'article n° 9 inscrit au nom du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Siddon). Est-il reporté du consentement unanime?

**Des voix:** Reporté.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'article n° 10 inscrit au nom du député de Davenport (M. Caccia). Est-il reporté du consentement unanime?

**Des voix:** Reporté.